

ment faite par un prêtre; enfin 100 *jours* pour toute œuvre de piété conforme au but de l'association.

III. INDULGENCES ACCORDÉES AU DIRECTEUR, AUX ZÉLATEURS ET ZÉLATRICES DE L'ASSOCIATION.

a) Indulgence plénière aux conditions ci-dessous:

1° Quand ils assisteront aux fonctions mensuelles de réparation:

2° en la solennité de la Fête-Dieu, en la fête de saint Tharsicius, martyr;

3° une fois le mois en accompagnant, et en assistant les Pages, quand, au nombre au moins de trois, ils feront l'adoration au T. S. Sacrement publiquement exposé.

Ces indulgences, à l'exception de l'indulgence plénière à l'article de la mort, peuvent s'appliquer aux âmes du purgatoire. Le 22 juin 1911.

IV. CÉRÉMONIAL POUR INSCRIRE LES PETITS PAGES.

En commençant: Veni Creator, Ave Maria.

Les chantres: Venite, fili' audite me; timorem Domini docebo vos.

...Une zélatrice appelle les candidats, qui viennent en deux groupes se ranger devant l'autel: les petits garçons du côté de l'Évangile, les petites filles du côté de l'Épître.

Le prêtre: Sinite parvulos ad me venire.

Tous: Talium est enim regnum cœlorum.

Le prêtre:

OREMUS. — Domine Jesu Christe, qui parvulos tibi oblatos, et ad te venientes complectebaris (*Le prêtre étend les mains sur les enfants*) manusque super illos imponens eos benedicabas dicens: Sinite parvulos venire ad me et nolite eos prohibere, talium est enim regnum cœlorum, et angeli eorum